

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

## Saint-Nazaire Agglo

### PERIMETRE

Nantes Métropole – Saint Nazaire Agglo - Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres - Communauté de Communes Estuaire et Sillon - Communauté de Communes de la Région de Blain.

### ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le SCOT de la Métropole Nantes - St Nazaire a été approuvé le 19 décembre 2016. À l'horizon 2030, Nantes Saint-Nazaire comptera entre 920 000 et 950 000 habitants, contre 830 000 aujourd'hui. Tenir cette ambition nécessite de répondre aux besoins en logements de tous les habitants, et d'augmenter la production pour parvenir à une fourchette de 7 200 à 7 900 logements par an.

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a approuvé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).

#### Actions en faveur de l'habitat

- Concernant la production de logement, partager la responsabilité
  - o Assurer une production suffisante et bien répartie sur le territoire en produisant plus de 100 000 logements d'ici 2030, en partageant la responsabilité de la production de logements dans le respect de l'armature urbaine et en privilégiant l'offre de logements dans les centralités.
  - o Déployer une offre abordable de logements en location et accession en poursuivant le déploiement du parc locatif social avec un objectif moyen de 33 000 logements locatifs sociaux supplémentaires à l'horizon 2030, soit 32 % de la production totale de logements neufs du territoire, en veillant à l'intégration du parc social dans le tissu urbain et en s'appuyant sur la production d'autres secteurs du parc : accession ou locatif, libre ou abordable.
- Concernant le parc existant, assurer la qualité des logements dans le temps :
  - o Permettre l'adaptation du parc aux nouveaux usages en permettant une souplesse dans l'adaptation des logements et de leurs abords et en poursuivant la rénovation énergétique du parc de logements.
  - o Favoriser la requalification du parc existant public et privé.
- Besoins en logements : répondre à tous les habitants
  - o S'adapter aux besoins et aux modes de vie en garantissant la mixité sociale et générationnelle, en veillant aux conditions de logement des travailleurs mobiles, en garantissant les conditions d'hébergement pour les plus fragiles et en assurant l'accueil des gens du voyage.
  - o Garantir des modes d'habiter qualitatifs en proposant des formes d'habiter diversifiées, innovantes et évolutives, en favorisant des formes urbaines économes en espace pour une meilleure qualité du cadre de vie et en accompagnant les nouveaux modes d'habiter.